

Compte-rendu de l'audience du 14 janvier 2019

Pour la reconstitution des Réseaux d'Aide sur le département

Une délégation de personnels des réseaux d'aides et de représentants syndicaux (SNUDI-FO, SNUipp, CGT, se-UNSA, SUD) a été reçue le lundi 14/01/2019 dans les locaux de la DSDEN par le DASEN M. Waleckx, l'IEN adjoint au DASEN M. Drault, M. Wanono IEN ASH, et M. Mauger secrétaire général de la DSDEN 53. Sandra Rèche représentait le SNUDI-FO.

Les personnels des RASED ont évoqué leur démarche, avec dans un 1^{er} temps, un courrier adressé à M. Wanono, puis un entretien avec lui. Puis dans un second temps, la rédaction d'un courrier au DASEN pour lui faire part de leurs problématiques.

Le DASEN évoque 1700 demandes d'aides faites par les enseignants en 2017-2018 et se félicite que 92% de ces demandes aient été acceptées et prises en charge par les RASED.

Nous soulignons que beaucoup de demandes d'aides ne sont pas formulées car le fonctionnement des pôles ressources, qui diffèrent d'une circonscription à une autre, freine parfois les collègues (élèves de maternelles non-pris en charge, jeunes collègues qui ne connaissent pas l'existence du RASED, collègues lassés par des réponses négatives, collègues qui doivent d'abord accepter un accompagnement pédagogique dans leur classe...) Nous rappelons que la remontée des fiches RSST augmente aussi du fait de situations qui ne sont pas réglées. Le DASEN estime que le CHSCT est un levier que les collègues doivent utiliser. Il se félicite que cette instance permette de dénouer des situations problématiques. Nous lui faisons remarquer que les fiches RSST ne remplacent pas une prise en charge par les RASED. Nous prenons acte des propos tenus, et invitons les collègues à se rapprocher du syndicat pour saisir le CHSCT départemental via les registres santé et sécurité (la question des moyens étant étroitement liée à la problématique des conditions de travail) et à solliciter vos représentants syndicaux respectifs pour que le CTSD soit saisi de cette question des moyens comme le permet la réglementation.

Le directeur académique a également insisté sur le fait que les enseignants devaient absolument signaler tous les élèves qui seraient susceptibles de recevoir une aide de la part du RASED. Nous prenons acte également, mais indiquons que nous n'accepterons pas qu'une remise en cause des pratiques pédagogiques des enseignants et la mise en place d'un accompagnement des collègues, dès lors qu'ils demandent un suivi d'élèves à besoins particuliers.

La question de départs à la formation est abordée par le directeur académique. Monsieur Wanono l'informe qu'il y a eu 5 départs en formation pour l'année 2017-2018, et que cette année, il y a 4 formations CAPPEI (précisions : dans les faits, 3 collègues seulement suivent la formation) Nous lui rappelons la nécessité d'une formation prenant en compte les spécificités de l'action des personnels RASED. En effet, le CAPPEI a fortement remis en cause la formation spécialisée et particulièrement ses options.

Nous évoquons les prochains départs à la retraite et notre inquiétude sur le non-renouvellement de ces postes. M. Waleckx affirme qu'il ne compte pas fermer de postes des RASED et semble être surpris du nombre de départs en retraite ; une mauvaise communication interne ?

Le directeur académique aborde également les différents dispositifs présents et à venir sur le département :

Dispositif présent :

- Une commission allophone pour mesurer les besoins d'enseignements pour les primo-arrivants.
- Un enseignant « chargé climat scolaire » ([Lire notre article à ce propos](#))

Dispositifs à venir :

- Un numéro spécial à destination des familles et en lien avec l'ARS pour que les parents puissent bénéficier d'un rendez-vous pour venir parler des problématiques de leur enfant (numéro donné aux familles sur conseil des enseignants).
- Une classe SAS (Dispositif « Structure d'Aide à la Scolarité ») à destination des élèves ayant des troubles psychiques. Les élèves seraient accueillis dans des classes à l'hôpital avec un personnel médical. FO rappelle qu'il s'agit à l'origine d'un dispositif relatif au décrochage scolaire.

Nous l'interpellons sur la création de postes, notamment des postes de maîtres G puisque 2 circonscriptions à ce jour n'en sont pas pourvus. Il dit ne rien s'interdire.

Il souhaite communiquer sur les postes prochainement vacants (avant même la parution des postes au mouvement, notamment de maître E). Ceci se ferait éventuellement via la lettre du Jeudi.

Pour FO, le directeur académique ne répond pas aux revendications des collègues des RASED. Si la conjoncture austéritaire offre peu de perspective en termes de moyens, il faut se mobiliser pour exiger des conditions de travail décentes et la prise en charge de tous les élèves qui en ont besoin. Cela passe inévitablement par la création de postes.

www.snudifo-53.fr

UD-FO 10, rue du Dr Ferron
BP 1037 - 53010 - LAVAL cedex
02.43.53.42.26 – 06.26.15.91.72

Disponible tous les jours



@snudifomayenne



@SNUDIFO53